



Kanton Bern
Canton de Berne



Promotion économique du canton de Berne

Supplément
au rapport d'activité
**Programme d'aide
aux cas de rigueur
Canton de Berne
2021**



90% des demandes ont été approuvées

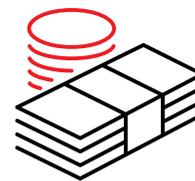
L'aide cantonale aux cas de rigueur s'adressait aux entreprises ayant dû fermer durant 40 jours au moins sur ordre des autorités ou ayant perdu plus de 40 % de leur chiffre d'affaires en raison de la pandémie. Les entreprises qui remplissaient tous les critères ont reçu un soutien pour couvrir leurs coûts fixes. Il s'agit exclusivement de contributions non remboursables, dont la grande majorité ont été financées par la Confédération.



4242 demandes
ont été soumises



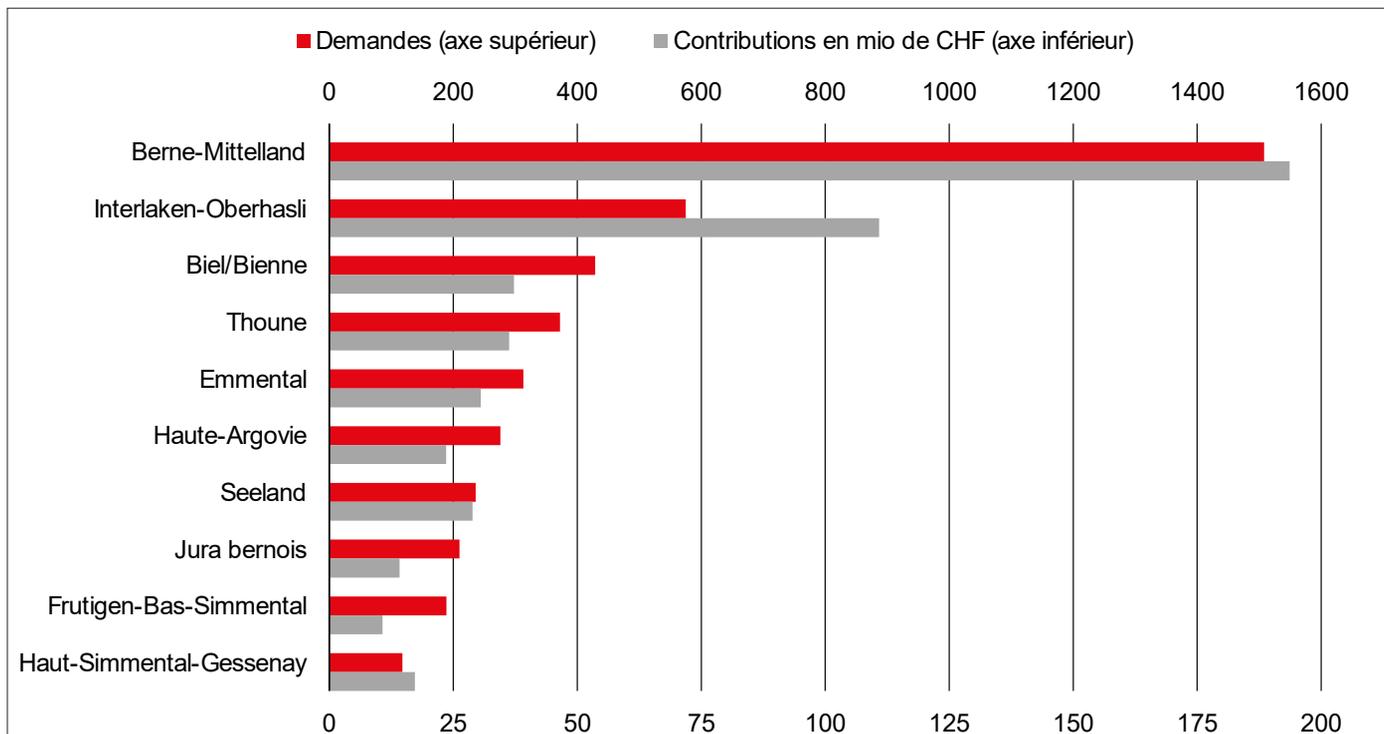
3826 demandes
ont été approuvées



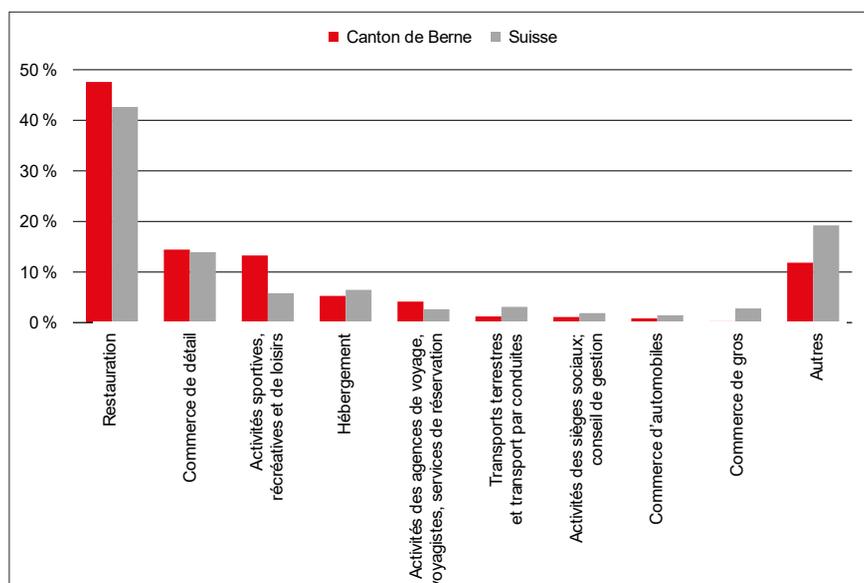
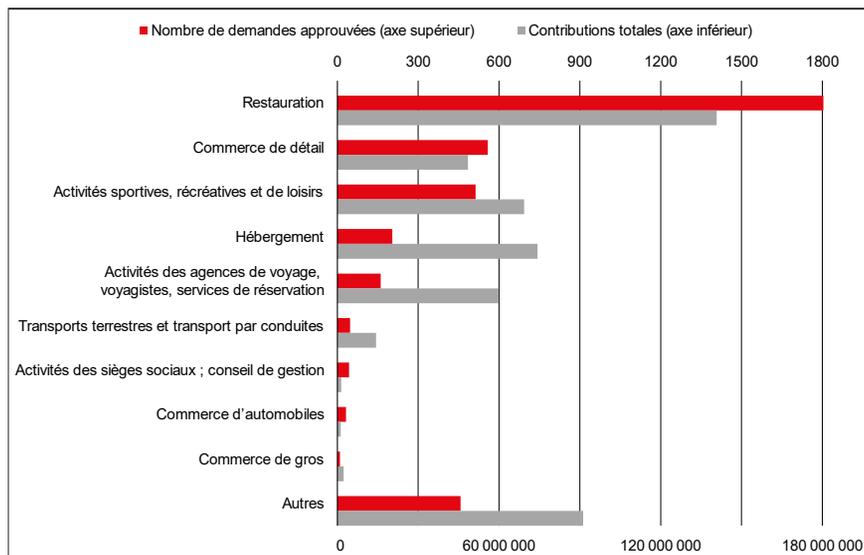
500.6 millions de francs
ont été versés, dont CHF 74.7 mil-
lions par le canton de Berne

Les régions touristiques particulièrement touchées

La plupart des demandes émanent de l'arrondissement administratif de Berne-Mittelland, le plus grand du canton, ce qui n'est pas surprenant car 40 % des entreprises bernoises y ont leur siège. Le nombre élevé de demandes provenant de l'arrondissement administratif d'Interlaken-Oberhasli s'explique par les fortes répercussions de la pandémie sur le tourisme. Les demandes émanant du Jura bernois se sont établies à 5%.



La moitié des demandes émanent de la restauration



Comme le montre la répartition des demandes par branche, 85 % des demandes soumises proviennent d'entreprises actives dans la restauration, le commerce de détail, les activités sportives et récréatives, l'événementiel, les voyages et l'hébergement. À la fois très touchée par les répercussions de la pandémie et fortement représentée dans le canton de Berne, la restauration totalise à elle seule la moitié des demandes. Les proportions sont les mêmes au niveau suisse.

Environ trois quarts des restaurants et des agences de voyage/voyagistes ont présenté une demande d'aide pour cas de rigueur. Un commerce de détail sur huit a fait de même.

Dans le cadre du programme d'aide aux cas de rigueur, une distinction est opérée entre les petites et les grandes entreprises. Une petite entreprise pouvait toucher jusqu'à 1 million de francs (ou jusqu'à CHF 1,5 mio à titre exceptionnel), et une grande entreprise jusqu'à 5 millions de francs (ou jusqu'à CHF 10 mio à titre exceptionnel). Le canton de Berne prenait à sa charge 30 % des aides accordées aux petites entreprises tandis que la Confédération finançait les 70 % restants ainsi que l'intégralité des contributions en faveur des grandes entreprises. Le canton de Berne a versé un total de 74,7 millions de francs de contributions.

Nous tenons à vous remercier sincèrement de cette aide qui va nous permettre de passer ce cap difficile et de revenir en 2022 avec un superbe SIAMS.

Raymond Stauffer, président FAJI SA

Je souhaite vous remercier pour votre travail. Je sais que pour vous aussi, c'est stressant et pénible.

Marc Born, propriétaire de Kurt & Kurt SATT GastroTainment AG

Il me tient à cœur de remercier le canton – et plus précisément l'équipe d'assistance pour l'aide aux cas de rigueur – pour son soutien. Au vu de ce qui se passe dans d'autres pays, je suis fier et reconnaissant de faire partie d'une société dans laquelle les milieux politiques et économiques joignent le geste à la parole. Encore merci !

Michael Herzig, propriétaire et directeur de hofer.schriften grafik

Merci

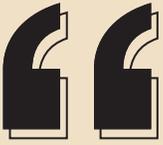
Nous tenons à remercier cordialement l'Office de l'économie du canton de Berne et votre équipe pour leur soutien rapide et constructif.

**Fritz Rothenbühler, président du conseil d'administration
Stephan Hirt, directeur GL Schwob AG**

! Merci d'avoir traité notre dossier avec autant de rapidité et de simplicité ; merci aussi d'être à l'écoute des entreprises durement touchées par la pandémie, et de prendre leurs pouls sur le terrain.

**André Lüthi
président de Globetrotter Group AG**

La crise sanitaire et les mesures de lutte contre la pandémie mettent l'existence de nombreuses entreprises en péril. Pour éviter les faillites et préserver les emplois, le Conseil-exécutif a décidé, en date du 19 novembre 2020, de rejoindre le programme fédéral d'aide aux cas de rigueur pour les entreprises. Ce programme a démarré début 2021 dans le canton de Berne et a connu plusieurs adaptations depuis. Il s'est terminé fin août 2021 pour les cas ordinaires et fin octobre 2021 pour les cas soutenus à l'aide de la réserve du Conseil fédéral.



Le présent supplément expose les résultats du premier programme cantonal d'aide aux cas de rigueur. S'il n'est pas encore possible de tirer des conclusions définitives, les corrections prévues s'annoncent minimales. Les chiffres actuels donnent donc d'ores et déjà un bon aperçu de la situation.

Jean-Philippe Devaux
Promotion économique du canton de Berne, chef berninvest



Mettre en œuvre le programme d'aide aux cas de rigueur 2021 était un tour de force que les personnes impliquées ont réalisé en grand partie numériquement, grâce à un logiciel programmé tout spécialement à leur intention par une entreprise partenaire biennoise. Un comité ad hoc placé sous ma direction et composé de représentantes et de représentants des cadres de l'Office de l'économie, de la Promotion économique du canton de Berne ainsi que de la division Finances, du Service juridique et de la division Communication du Secrétariat général de la DEEE a piloté la mise en œuvre selon des programmes quotidiens et hebdomadaires basés sur un cockpit de gestion. De nombreuses collaboratrices et collaborateurs externes sont venus temporairement prêter main forte au personnel de l'administration cantonale chargé de la mise en œuvre à proprement parler. Au total, plus de 100 personnes (70 équivalents plein temps) ont travaillé pour mettre en œuvre ce programme. Durant les périodes les plus intenses, plus de 70 personnes (44 équivalents plein temps) couvraient les différentes étapes de traitement des demandes.

Au niveau opérationnel, la mise à disposition d'une hotline pour les entreprises et la séparation opérée entre la procédure de décision et les procédures d'opposition et de recours ont fait leurs preuves. Un dispositif visant à éviter les abus a aussi été élaboré, en étroite concertation avec le Contrôle des finances du canton et le Contrôle fédéral des finances.



André Nietlisbach, secrétaire général
Direction de l'économie, de l'énergie et de l'environnement (DEEE)

La crise sanitaire et les mesures de lutte contre la pandémie ont entraîné un effondrement historique de la conjoncture mondiale. Les divers programmes de soutien mis en place par les pouvoirs publics ont toutefois permis d'en atténuer considérablement l'impact sur les entreprises suisses et bernoises. À côté des indemnités en cas de réduction de l'horaire de travail, qui sont probablement l'outil le plus important dans ce domaine, les mesures d'aide aux cas de rigueur ont (jusqu'à présent) permis d'éviter un grand nombre de faillites.



L'objectif visé par ces mesures – à savoir soutenir les branches et entreprises particulièrement touchées par la pandémie du fait de leurs activités – a pour l'essentiel été atteint.

Heureusement, les ressources mises à disposition pour les mesures d'aide aux cas de rigueur n'ont pas été totalement épuisées, la situation conjoncturelle s'étant rapidement améliorée et les entreprises bernoises ayant fait preuve d'une grande résilience.

Sebastian Friess, chef de l'Office de l'économie

